



Vente de matériel (détecteur de métaux)

Par **bouboule711**, le **19/07/2015 à 12:35**

bonjourrrnsuite a la vente d un détecteur de métaux; l acheteur me demande de le remboursé en totalité car soit disant il ne fonctionne pas alors que cette personne est venue chez moi et l a essayer pendant 10 minute il a payer en espèce rnet j ai fait un papier par lesquelles je vendais mon bien dans l état, 5 jours plus tard il me téléphone me demande de le remboursé chose que je ne vais pas faire, il m'a menacé lors de sont appel donc j ai déposé une main couranternpeut on me dire quelle sont mes recoursrna t il des recoursrnm merci d avance et je reste a disposition pour toute question

Par **moisse**, le **19/07/2015 à 15:45**

Bonjour,rn[citation]peut on me dire quelle sont mes recours[/citation]rnPour exercer un recours il faut avoir subi un préjudice.rnSinon vous pouvez toujours déposer une plainte pour les menaces à votre endroit.rn[citation]a t il des recours [/citation]rnIl peut demander l'annulation de la vente en démontrant un vice caché, par exemple que le matériel ne fonctionnait pas AVANT la vente, du moins pas de façon constante et conforme à l'usage auquel il est destiné normalement.